

26-27
MAI
2025

LES PRINTEMPS DU DROIT

RENCONTRES INTERNATIONALES AUTOUR DE
LA PENSÉE DE MIREILLE DELMAS-MARTY



RAISONNER LA RAISON D'ÉTAT OÙ EN EST L'EUROPE?

LUNDI 26 - UNIVERSITÉ PARIS 1 - SALLE DE LA FRESQUE (LA SORBONNE)
MARDI 27 MAI - ACADEMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES



ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
INSTITUT DE FRANCE



Université
Paris Nanterre



LES PRINTEMPS DU DROIT

RENCONTRES INTERNATIONALES AUTOUR DE
LA PENSÉE DE MIREILLE DELMAS-MARTY

PROGRAMME

Sur inscription : recherchespenaleseuropeennes@proton.me

LUNDI 26 MAI 2025 - UNIVERSITÉ PARIS 1 (PANTHÉON-SORBONNE)

14H-15H
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DE
RECHERCHES PÉNALES EUROPÉENNES (OUVERTE)**

15H-18H
RÉSEAU DES PRINTEMPS DU DROIT (OUVERT)

- * Ouverture de la troisième édition des Printemps du droit
- * Réalisations 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025
- * Projets 2025-2026

Sur inscription



MARDI 27 MAI 2025

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES - 3 RUE MAZARINE, 75006 PARIS

09H
PROPOS D'OUVERTURE

Bruno Cotte,
Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques

09H20-10H50
LES CATÉGORIES DE LA RAISON D'ÉTAT

Point de vue d'un philosophe, Thomas Berns,
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Point de vue d'une constitutionnaliste, Charlotte Girard,
Professeure à l'Université Paris Nanterre

Point de vue d'un pénaliste, Florian Jessberger,
Professeur à l'Université Humboldt de Berlin

Passeur :
Luis Arroyo Zapatero,
Président de la Société internationale de défense sociale,
correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques

11H10-13H
**LES MODES DE « RAISONNEMENT »
DE LA RAISON D'ÉTAT**

Législation anti-terroriste et infractions contre l'État :
Manuel Cancio Melia,
Professeur à l'Université Autonome de Madrid
Olivier Cahn,
Professeur à l'Université Paris Nanterre

Droit des étrangers, Karine Parrot,
Professeure à l'Université de Cergy

Droit des réseaux de communication, Félix Tréguer,
Chercheur associé au Centre Internet et Société du CNRS

Passeur :
Françoise Tulkens,
Ancienne Vice-Présidente de la Cour européenne
des droits de l'homme

14H50-16H10
**LES CONTRE-DYNAMIQUES
DE DÉSINTERNATIONALISATION DU DROIT**

Atteintes à la dignité humaine, Emanuela Fronza,
Professeure à l'Université de Bologne

Criminalité économique, Stefano Manacorda,
Professeur à l'Université de Campanie

Passeur :
Nicolas Guillou,
Juge à la Cour pénale internationale

16H30-17H45
L'HYPOTHÈSE D'UNE RAISON D'ÉTAT EUROPÉENNE

Perspective intra-européenne : Juliette Tricot,
Maîtresse de conférences à l'Université Paris Nanterre

Perspective extra-européenne : Francesca Bignami,
Professeure à l'Université Georges Washington

Passeurs :
Geneviève Giudicelli-Delage,
Professeure émérite à l'Université Paris 1
Carlo Sotis,
Professeur à l'Université de Tuscia

17H45
MOTS DE CLÔTURE

Bernard Stirn,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales
et politiques



ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
INSTITUT DE FRANCE



Université
Paris Nanterre



Raisonner la raison d'État, où en est l'Europe ?

Les printemps du droit - IIIème édition -France - 27 mai 2025

Objet d'un ouvrage majeur publié à la fin des années 80 (Raisonner la raison d'État, vers une Europe des droits de l'homme), le thème de la raison d'État permet d'interroger le moment de contestation des droits humains, de la prééminence du droit et des formes démocratiques dont la construction et les expériences européennes offrent un observatoire de premier plan. Au moment de la rédaction de l'ouvrage, l'Europe est toute autre : le mur est encore là, l'Union n'existe pas encore, seules les communautés sont installées mais n'exercent qu'une contrainte apparemment marginale sur ces questions auxquelles elles ont peu les moyens de s'intéresser. Aussi est-ce avant tout l'Europe du Conseil de l'Europe et en particulier le mécanisme de sauvegarde des droits humains qui est au cœur de l'ouvrage et permet d'examiner le rôle et la place reconnus à la raison d'État, les formes éventuellement nouvelles ou particulières au moyen desquelles elle se déploie. Titre et sous-titre soulignent alors que la raison d'État loin de disparaître avec l'avènement d'une « Europe des droits de l'homme » est à la fois légitimée et encadrée, ouvrant la voie à la perspective qu'elle soit ainsi « raisonnée ».

La création et le développement de l'Union européenne, la place centrale et le rôle existentiel qu'y ont pris les droits humains, la prééminence du droit et la question démocratique ont profondément modifié le paysage.

Aujourd'hui, le moment dans lequel se trouve prise l'Union européenne - entre « libéralisme autoritaire », « illibéralisme » et démocratie militante, sécuritarisme et sécuritisation - paraît appeler à une reprise de la démarche, non que la raison d'État soit la clé de lecture de ce moment mais peut-être plutôt l'un des impensés (ou peu pensés) sur lesquels il serait fécond de revenir.

Pour ce faire, la journée est conçue autour de quatre séquences, croisant les approches de théorie politique et théorie du droit, de politique criminelle et de droit public, de droit constitutionnel, droit pénal et droit européen.

La première séquence a pour ambition de revisiter les catégories du droit de la raison d'État (entre dérogation, exception et restriction) en explorer les variantes éventuellement nouvelles et les usages.

La deuxième séquence examine la combinaison des modes (méthodes ou techniques) de légitimation, d'encadrement et de « raisonnement » -sorte de synthèse (dont il faudra discuter des conditions de possibilité) de la légitimation et de l'encadrement- de la raison d'État.

La troisième séquence prend acte d'une involution des processus d'internationalisation du droit, soumis à des contre-dynamiques dont il s'agit de prendre la mesure en dégagant les forces motrices et les résistances.

La quatrième et dernière séquence ouvre sur l'hypothèse d'une raison d'État européenne qui saisisse l'ensemble, la relation Europe(s)-États, les relations Europe-Europe et Europe-monde. Chacune de ces séquences sera animée par un.e ou deux « passeurs » (passeur de parole et passeur de pensée, leur tâche serait de faire le lien soit entre les interventions soit entre celles-ci et la pensée de Mireille Delmas-Marty) et comportera des interventions brèves (15-20 minutes), en nombre décroissant au fil de la journée, construites à partir de la lecture ou relecture de passages de « Raisonner la raison d'État ». Ce texte constituant le trait d'union entre intervenants qui ne sont pas forcément familiers de la pensée de Mireille Delmas-Marty ou en accord avec elle.